



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la sous-Préfecture du HAVRE le sous le numéro 076200655
Siège social : 35, rue de Tourville
76600 LE HAVRE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2018

A- Monsieur le Président, Thibaud PREVOTEAU ouvre l'assemblée générale ordinaire convoquée ce jour, réunie à l'EMN – 30 rue Richelieu – au Havre à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2017
2. Rapport Moral du Président
3. Rapport financier du Trésorier
4. Rapport du Commissaire aux Comptes
5. Perspectives
 1. **La santé au travail de demain**
 2. **Nos futurs locaux à Gonfreville l'Orcher**
6. Votes et résolutions
7. Réponses à vos questions
8. Cocktail

Une feuille de présence a été émarginée en entrée en séance laquelle fait apparaître que **29** Adhérents sont présents ou représentés, totalisant **29 Voix**. Pour mémoire cette assemblée peut valablement délibérer, aucun quorum n'étant requis statutairement.

1. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 28 juin 2017

Le procès-verbal était à la disposition des adhérents sur le site internet de Santra Plus. Aucune remarque n'étant formulée, M. Le Président propose de soumettre le procès-verbal à l'approbation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**ASSEMBLEE GENERALE SANTRA PLUS
MERCREDI 28 JUNI 2017**

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT 2017

Bonjour à tous,

C'est avec grand plaisir que je préside l'assemblée générale de Santra Plus.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de contrôle pour leur participation active. Cette participation nous a permis de gagner en efficacité et surtout de prendre des décisions qui confirment notre stratégie à 5 ans

Je voudrais tout particulièrement mettre en avant le renouvellement de notre agrément en lien avec le projet de service pour 5 ans, sans réserve de notre organisme de tutelle.

Dans ce projet, nous réaffirmons le cadre fondamentale de notre association.

« Être au service de nos adhérents et de leurs salariés pour répondre aux besoins de prévention en santé au travail ».

Cette prestation est assurée de manière collective par les nombreuses actions en milieu de travail et par des actions individuelles (entretiens infirmiers, visites médicales...)

Trouver un juste équilibre entre la prévention collective et la prévention individuelle, assurer un service équitable entre tous les adhérents reste la préoccupation majeure des équipes.

Les actions prioritaires de notre projet de service sont :

- Assurer le suivi individuel des salariés en respect à la loi El Khomri
- Réaliser à 5 ans toutes les fiches d'entreprise de nos adhérents
- Apporter une attention plus particulière auprès des TPE/PME
- Assurer les actions en milieu de travail à la demande du médecin

Sur le temps médical, souci des services de santé, nous maîtrisons nos moyens médicaux face aux objectifs des besoins du projet de service. Deux médecins collaborateurs ont rejoint nos effectifs en septembre 2017.

La décision pour regrouper les entités de Tourville et de Massillon a été prise. Le lieu a été choisi. L'association va se regrouper dans des bureaux qui vont se situer sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Cet investissement immobilier attendu depuis longtemps va permettre une meilleure cohésion des équipes et un meilleur service aux adhérents. Le déménagement de l'ensemble doit intervenir dans le premier trimestre 2020. Nous avons 14 mois de construction.

Notre rigueur financière nous permet de ne pas augmenter les cotisations mais également de pouvoir investir pour l'avenir.

Comme dans tous les domaines, le numérique va venir prendre une place dans la santé au travail, nous avons le devoir de s'inscrire dans cette opportunité avec comme objectif apporter de l'efficacité au service de nos adhérents.

L'avenir est en mouvement, il faut suivre le cap des réformes tout en maintenant notre objectif la qualité de vie par la prévention en santé au travail

Bonne Assemblée Générale

Thibaud Prévotau
Président

3. Rapport financier du trésorier par intérim– Véronique RIESCO

ASSEMBLEE GENERALE SANTRA PLUS JEUDI 28 JUIN 2017 ECOLE DE MANAGEMENT DE NORMANDIE

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de Contrôle, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice Adjointe, Monsieur l'Expert comptable, Madame ou Monsieur le Commissaire aux comptes, Mesdames et Messieurs les adhérents.

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport Financier de l'exercice 2017 de l'Association Santra Plus. Celui-ci sera fait en référence de l'analyse effectuée par notre expert-comptable, KPMG, dont un exemplaire vous a été remis.

1. Les chiffres clés du résultat 2016 au résultat 2017

En préambule il convient de noter que l'exercice 2017 a été marqué par les points clés suivants :

- Versement des indemnités de fin de carrière en vue des futurs départs à la retraite
- La fin du bail des locaux de Montivilliers en mai 2017
- La fin du bail des locaux Quai de Southampton en août 2017
- La poursuite de la location du bâtiment de Gonfreville l'Orcher
- Le versement de la prime pour le personnel en janvier 2018

En fonction de ces éléments, le résultat au 31 décembre 2017 est excédentaire de +131 679€, soit une hausse de +82 425€ par rapport au résultat excédentaire de +49 225€ au 31 décembre 2016.

Cette variation s'explique par

- Une meilleure gestion des charges
- Une baisse des refacturations de mis à disposition de matériel et de ressources humaines (4S Prévention
- Une conséquence de la dépréciation des amortissements de 2016 (qui était de 400 653€ de réajustement)

2. La structure des produits

Tout d'abord, il convient de rappeler que les tarifs de cotisation n'ont pas augmenté depuis 2015. Avec un montant total de 7 162K€ au 31 décembre 2017, les produits de l'association baissent -391K€ par rapport au montant total des produits de 7 553K€ au 31 décembre 2016.

On remarque une hausse de +95K€ des recettes de cotisations Per Capita.

Par contre, les prestations complémentaires sont en baisse de -476K€. Cette variation du montant des prestations complémentaires se compose :

- Une baisse des visites d'embauche de -64K€
- Une baisse des vacations de -22K€ (DATR)
- Une baisse des visites des Entreprises de Travail Temporaire de -58K€
- Une baisse des visites d'absence de -14K€
- Une baisse des examens complémentaires de -3K€
- Une baisse de la refacturation de la mise à disposition des ressources humaines et de matériel de 4S Prévention de -315K€, en lien avec la reprise d'As.For+ par 4S Prévention

Les ressources externes augmentent de +15 017€ correspondant au solde d'As.For+ et au reliquat du compte bancaire.

Le montant des produits d'exploitation divers et des transferts de charge baissent de -28 403€.

3. La structure des charges

Avec un montant total de 6 968K€ au 31 décembre 2017 contre 7 167K€ au 31 décembre 2016, les charges baissent de -199K€ avec les variations suivantes :

- Une hausse du service social sous traité de +29K€
- Une baisse du versement de la formation continue (le versement 2016 n'était pas encore consommé)
- Une augmentation du versement assurances et indemnité de fin de carrière de +91K€
- Une baisse des charges de personnel (départ d'As.For+ et embauche de médecins sur la fin de l'année)

4. Le résultat avant amortissement et provisions et le résultat net comptable

Le résultat net comptable au 31 décembre 2017 est de +131K€.

5. La variation de la trésorerie

La trésorerie détenue du 31 décembre 2017 s'élève à 1 849K€ contre 1 732K€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de +116K€ due essentiellement à une bonne gestion de l'encours client et la stabilité des dettes d'exploitation.

Le besoin en fond de roulement est plus important avec une variation de + 87K€

Avec le résultat excédentaire, les hausses de trésorerie et du Fonds de roulement témoignent de l'excellente santé financière et structurelle de l'Association.

Le bilan financier fait apparaître un montant total de biens et de financement de 6 552K€ au 31 décembre 2017 contre 6 404K€ au 31 décembre 2016 soit une hausse de 148K€

Je vous remercie de votre attention et donne la parole à M. Le Guilloux de KPMG pour vous fournir tous compléments d'informations et répondre à vos éventuelles questions.

1. Rapport du Commissaire aux comptes –Karine METAYER

Conf. Annexes

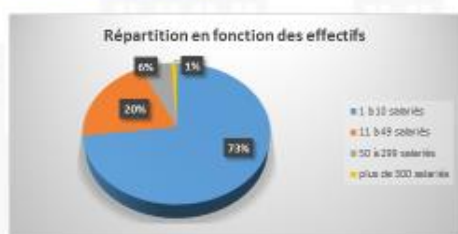
Les comptes 2017 sont certifiés par Madame Karine METAYER, commissaire aux comptes du cabinet Mazars.

2. Rapport d'activité 2017

Le Dr Bruno DECHAMPS, médecin du travail et médecin coordinateur de Santra Plus présente à l'assemblée le rapport d'activité 2017 du service.

Les entreprises

- **Effectif des salariés pris en charge (ETT)**
 - 61 888 salariés dont 12 087 en SIR (auxquels s'ajoutent 2100 salariés des entreprises suspendues)
- **Nombre des adhérents : 4624** (dont 364 suspendus)



- **Salariés vus**
 - 28477 soit 44% de l'effectif global (certains ont été vus à plusieurs reprises)



Les AMT



Les AMT

- **865** visites d'entreprises : conseils, enquêtes, évaluation de risques, rencontre avec dirigeants ou IRP
- Seulement **33** métrologies d'ambiance, mais probablement beaucoup plus réalisées (chiffres service prévention)
- **387** études de poste, en parfaite adéquation avec les **343** inaptitudes
- Seulement **134** réunions de CHSCT enregistrées, pour **291** entreprises possédant un CHSCT.

Les axes de travail

- Animation des Pôles de compétences : nombreuses lettres de mission proposées à la CMT (voir bilan 2017 de la CMT).
- Poursuite de groupes de travail avec sensibilisations aux entreprises : PDP, stress-RPS-modes de management, prévention des conduites addictives.
- Toujours sensibilisations pour travail sur écran, risque routier, pollution des conteneurs, fumées de soudage.
- Investissement dans la DPS, le projet de service, le PRST3, le CPOM.
- Gros travail pour une organisation structurée et pérenne de l'intérim (assistante planning, IDEST dédiée, groupe de travail)

Les perspectives

- Priorité au secteur intérim
- Site de Lillebonne est à renforcer
- Ressources humaines = médecin, IDEST
- Optimiser les examens complémentaires (temps, coût)
- Mieux tracer les AMT (métrologies d'ambiance)
- Accroître la participation des équipes aux CHSCT des adhérents
- Garder le cap pour les FE
- Poursuivre les actions transversales et les sensibilisations aux employeurs
- Investissement dans les réseaux

3. Loi travail et tarification

Monsieur Jean-Luc FAUVEL, directeur général de Santra Plus présente le sujet :

- Nos futurs locaux à Gonfreville
- La santé au travail de demain

Un exemplaire de la présentation sera disponible pour tous nos adhérents sur notre site internet www.santraplus.fr

4. Tarification

Le Président de l'Assemblée précise qu'il n'y a pas d'augmentation de prévue pour l'année 2019. Le calcul tarifaire reste identique à l'année 2018.

5. Votes et résolutions

Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2017

- ➔ *Après avoir entendu le compte rendu financier et les explications qui lui ont été faites, l'assemblée générale*
- ✓ *approuve les comptes de la gestion 2017 et le bilan au 31 décembre 2017 à l'unanimité.*

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 29

Deuxième résolution : Affectation du « résultat » au compte « autre réserves »

- ➔ *Après avoir entendu le compte rendu financier et les explications qui lui ont été faites, l'assemblée générale*
- ✓ *affecte le résultat de l'exercice 2017 au compte « autres réserves » à l'unanimité.*

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 29

Troisième résolution : Approbation des cotisations 2018

- ➔ *Après avoir entendu les explications qui ont été faites, l'Assemblée Générale*
- ✓ *Approuve les cotisations 2018 à l'unanimité.*

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 29

Quatrième résolution : Orientation des cotisations 2019

- Après avoir entendu les explications qui ont été faites, l'Assemblée Générale
- ✓ Approuve les orientations des cotisations 2019 à l'unanimité.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 29

Quatrième résolution : Nomination de la société CBA en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

- Après avoir entendu les explications qui ont été faites, l'Assemblée Générale
- ✓ Approuve la nomination de la société CBA en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 29

Cinquième résolution : Quitus au conseil d'administration

- Nous demandons à l'assemblée de donner quitus au conseil d'administration pour sa gestion financière et administrative de l'association Santra Plus
- ✓ le quitus au conseil pour sa gestion financière et administrative de Santra Plus est donné à l'unanimité

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 29

6. Questions diverses

- Quels sont les moyens mis en place pour que les salariés des entreprises adhérentes se rendent à leur visite médicale dans les nouveaux locaux de Santra Plus.
Une ligne express entre le centre ville de Le Havre et Gonfreville l'Orcher sera prochainement mise en place par la ville de Gonfreville. L'arrêt de bus sera au pied des nouveaux locaux.
- Un médecin a-t-il le droit de refuser de collaborer avec les infirmiers d'entreprises adhérentes pour les entreprises de plus de 300 salariés ? Le médecin est libre de choisir de collaborer ou non avec l'infirmier de l'entreprise. Dans ce cas, un protocole est obligatoirement rédigé entre le médecin et l'infirmier.

L'ordre du jour et les questions de la salle étant épuisés, le Président de l'Assemblée, déclare la séance levée à 20h05.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur le Président.

Thibaud PRÉVOTEAU
Président Santra plus